



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Batiments d'elevage

Question écrite n° 39434

#### Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la suspension des aides à la construction, à l'aménagement et à la rénovation des bâtiments d'élevage et de mécanisation agricole de montagne, du fait de la fusion de la ligne budgétaire avec celle de la mise aux normes des bâtiments permettant la maîtrise des pollutions agricoles. L'importance des besoins sur ce dernier chapitre a conduit à une décroissance régulière des crédits consacrés aux aides à la construction et à la rénovation des bâtiments, certains départements ne bénéficiant d'aucune aide à ce titre en 1996. Il rappelle que le surcoût des équipements et des constructions en zone de montagne est réel et justifie pleinement une aide spécifique. Pour le seul département de la Savoie, soixante-trois dossiers sont actuellement bloqués. Il lui demande donc si le Gouvernement entend prendre des mesures afin d'identifier, à nouveau, cette action spécifique qui s'inscrit dans le cadre de l'aménagement du territoire et de l'aide aux zones difficiles et comment vont être traités les dossiers actuellement bloqués.

#### Texte de la réponse

Si les crédits destinés au financement des subventions aux bâtiments d'élevage en zone de montagne sont effectivement regroupés sur la même ligne budgétaire que l'aide au programme de maîtrise des pollutions dans les élevages, leur gestion est tout à fait séparée. Alors que, pour l'ensemble des régions, l'aide au programme de maîtrise des pollutions dans les élevages est en totalité incluse dans les contrats de plan, dans la région Rhône-Alpes l'aide aux bâtiments d'élevage n'a malheureusement pas été contractualisée. Le Gouvernement est, néanmoins, très conscient des difficultés qui apparaissent sur le terrain et souhaite resorber les retards. Aussi, ainsi qu'il a été annoncé au Puy, un effort exceptionnel a été décidé en doublant les crédits inscrits dans la loi de finances pour 1996 pour les bâtiments d'élevage en zone de montagne, ce qui correspond à 50 millions de francs supplémentaires. Dans ce cadre, et une fois les virements de crédits opérés, les besoins de la région Rhône-Alpes seront examinés avec la plus grande attention.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bouvard Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39434

**Rubrique :** Elevage

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 mai 1996, page 2796

**Réponse publiée le :** 15 juillet 1996, page 3820